

PREFECTURE du DOUBS
Direction des Finances de l'Etat
et de l'Administration Départementale
et Communale

République Française

3ème Bureau

SB/MT

Arrêté 74/2D/2/n° 7.680

Le PREFET de la REGION de FRANCHE-COMTE
PREFET du DOUBS
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille Militaire,

- VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en date du 8 novembre 1974 ;

- A R R E T E -

Article 1er - Les Objets Mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BESANCON

- Eglise Sainte-Madeleine
 - . Saint-Joseph et l'Enfant Jésus - Peinture sur toile du 18e siècle,
 - . Les Martyrs des Saints Ferréol et Ferjeux - Peinture sur toile par Antoine Borel (1823),
 - . Ravissement de Sainte-Philomène - Toile peinte par Lancrenon (19e siècle).
- Eglise Saint-François-Xavier
 - . Buffet des Orgues - Bois sculpté (18e siècle).

Article 2 - Le présent arrêté est notifié à M. le Maire de Besançon et aux affectataires qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Besançon, le 25 novembre 1974
Pour Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Philippe KESSLER.

Pour ampliation,
Pour le Préfet,
Le Directeur,


J. VOGEL.